(MISE À JOUR) Politique de réduction des fausses alarmes

Written by Sean Rocca | février 13, 2024 at 10:55:am
Mise à jour: 13 février 2024, 10 h 55

Le 1er novembre 2022, la police de Saint John a mis en œuvre une politique de réduction des fausses alarmes, telle que décrite ci-dessous, dans le but de réduire les interventions policières en cas de fausses alarmes de cambriolage dans les établissements commerciaux. Les fausses alarmes peuvent détourner nos agents des véritables urgences et imposer un fardeau inutile à nos ressources.

Depuis lors, le nombre de fausses alarmes a diminué d'environ 11 %. Malgré nos efforts pour réduire le nombre de fausses alarmes commerciales, les agents ont tout de même répondu à plus de 700 en 2023, soit une moyenne mensuelle de 59 appels.

À cette fin, la police de Saint John a modifié la politique pour y inclure une condition selon laquelle les agents ne répondront plus aux alarmes commerciales à moins que le détenteur de la clé ne se présente à l'entreprise pour rencontrer la police. Cette condition ne s'applique pas aux alarmes de retenue, aux alarmes de panique et/ou aux alarmes d'hôpitaux, d'écoles, d'institutions financières ou de résidences.

La police de Saint John demande instamment aux entreprises de remédier immédiatement aux défectuosités de l'équipement qui peuvent causer de fréquentes fausses alarmes et de s'assurer que leurs coordonnées sont à jour auprès de leur compagnie d'alarme.

Une copie mise à jour de la politique de réduction des fausses alarmes se trouve sur notre site Web ici: [06.ASSTGPUB.01.001-Commercial-Alarm-Policy.pdf (saintjohnpolice.ca)]

La police de Saint John aimerait remercier le public de sa patience et de sa compréhension pendant que nous apportons des changements à notre modèle de prestation de services dans le meilleur intérêt de nos citoyens.

……

Date d’entrée en vigueur : 28 octobre 2022
Unité : Communications d’entreprise
Téléphone : 506-648-3333 506-648-3333

La police de Saint John évalue constamment son modèle de prestation de services afin de s’assurer que les services de police qu’elle offre aux citoyens de Saint John sont rentables et efficaces. Les fausses alarmes peuvent détourner nos agents des véritables urgences et imposer un fardeau inutile à nos ressources.

La police de Saint John mettra en œuvre une politique de réduction des fausses alarmes à compter du 1er novembre 2022, dans le but de réduire les interventions policières à la suite de fausses alarmes de cambriolage dans les établissements commerciaux.

Au cours des cinq dernières années (2017-2021), la police de Saint John a répondu en moyenne à près de 2 000 fausses alarmes par année. Une moyenne de plus de 160 fausses alarmes par mois. Plus de 70 % de ces fausses alarmes proviennent de lieux non résidentiels.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- Après deux fausses alarmes dans la même entreprise au cours de la même année civile, la police de Saint John émettra un avis de mise en garde spéciale.
- Après quatre fausses alarmes dans la même entreprise au cours de la même année civile, la police de Saint John émet un avis de suspension pour un an.
- Toute fausse alarme supplémentaire au cours de la période de suspension sera facturée à l’entreprise au montant de 100,00 $.
- Après trois factures de fausses alarmes en souffrance, l’intervention de la police sera interrompue.
- Les écoles et les hôpitaux sont exemptés de cette politique.

La police de Saint John demande instamment aux entreprises de remédier immédiatement aux défectuosités de l’équipement qui peuvent causer de fausses alarmes.